



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°2 – SAISON 2025/2026

Réunion du :	24/07/2025
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PAUVERT Frédéric,
Assiste :	TRUFFAUT Louise
Excusé :	PHILIPPEAU Dominique, SOULON Franck

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement féminin.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n°1 du 10/07/2025 est approuvé.

2. Mise à jour composition commission

La commission prend connaissance de la démission d'Eric SALMON de la CDSR. Les membres de la commission le remercient du travail accompli pendant ces années.

3. Engagements Coupes et Challenges

La commission rappelle que la date limite pour les engagements Coupes et Challenges est fixée au **vendredi 15 août 2025**.

4. Championnats

Championnat D4

L'équipe de **BECON St AUGUSTIN 3** a refusé son engagement en D4.

La commission a procédé à son remplacement par le maintien de l'équipe de **MARTIGNE ES LAYON 2** après accord du club

5. Féminines

Comme prévu dans son courrier du mois de mai, la commission valide les engagements des équipes féminines au 20/07/2025. Cette validation tient compte du nombre de licenciées par équipe soit **15 joueuses minimum pour le foot à 11**.

La commission tient compte aussi des effectifs « **U18F** », « **U17F** » et « **U16F** » et du nombre d'équipes engagées en **championnat « U18F »**

1- Engagements déjà validés en D1 F au 20/07/2025 : 5 équipes

GF BEAUCOUZE OUEST	1	564845	Validation engagement ok
GF VERCHERS MARTIGNE	1	560461	Validation engagement ok
GF SEGRE LE LION CANDE	1	582580	Validation engagement ok
MONTILLIERS ES	1	521555	Validation engagement ok
MONTREUIL JUIGNE BENE	1	544109	Validation engagement ok

2- Engagements en attente de validation en D1 F : 4 équipes

ANGERS NDC	1	502159	Effectif insuffisant
CHOLET SO	1	500106	Effectif insuffisant
GF BEAUPREAU EN MAUGES	1	560763	Effectif insuffisant
TIERCE CHEFFES AS	1	550733	Effectif insuffisant

3- Engagements validés en D2 F au 20/07/2025 : 5 équipes

GF GESTE-TILLIERES	1	564116	Validation engagement ok
ST HILAIRE VIHIERES	1	553233	Validation engagement ok
SOMLOIRYZERNAY CP	1	581348	Validation engagement ok
GF MURSMELAINE JUIGNE	1	553451	Validation engagement ok
GF CHALONNES POMJEANNAIS	1	564289	Validation engagement ok

4- Engagements en attente de validation en D2 F : 12 équipes

Ent CHRISTOPHESEGMORTAGNE	1	590115	Effectif insuffisant
GF CHALONNES POMJEANNAIS	2	564289	Effectif insuffisant
GF OREE FOOTBAL	1	564391	Effectif insuffisant
LES PONTS DE CE AS	1	522735	Effectif insuffisant
MAYBELEGER FC	1	561164	Effectif insuffisant
SAUMUR OFC	1	548899	Effectif insuffisant
ST SYLVAIN D'ANJOU AS	1	524869	Effectif insuffisant
VAL D'ERDRE AUXENCE	1	582181	Effectif insuffisant
VALANJOU AS	1	521110	Effectif insuffisant
GF SEVREMOINE	1	564455	Effectif insuffisant
MONTREUIL JUIGNE BENE	2	544109	Effectif insuffisant
TRELAZE FOYER	2	513166	Effectif insuffisant

5- Equipe non engagée au 20/07/2025 :

AVRILLE AS	1	524923	Effectif insuffisant
------------	---	--------	----------------------

6- Refus d'engagement au 20/07/2025 : 3 équipes

ANGERS CBAF	2	520216	Refus Engagement
ANGERS SCA	1	516991	Refus Engagement
BRISSAC AUBANCE ES	1	521512	Refus Engagement

7- Conditions d'engagement au 20/07/2025

Les clubs de D1 F ont jusqu'au 15 août pour se mettre à jour avec les conditions d'engagements.

Les clubs de D2 F ont jusqu'au 31 août pour se mettre à jour avec les conditions d'engagements.

6. Numérotation D1, D2, D3 et D4

La commission effectue la numérotation des groupes en tenant compte des desideratas des clubs.

L'alternance entre les équipes est systématiquement mise à tous les clubs qui n'ont pas envoyé leurs desideratas.

7. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.



**Mail de St Georges sur Loire US par M. FERON,
Reçu le 17-07-2025**

Le Président a répondu.

Prochaine(s) réunion(s) :

Jeudi 21 août 2025 à 18h30

Mardi 2 ou jeudi 4 septembre 2025 à 18h00

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER